

ANALYSE COMPARATIVE DE DEUX DOMAINES SUCRIERS A LA RÉUNION :

LE PREMIER SITUÉ AU VENT,
LE SECOND SITUÉ SOUS LE VENT

D. VIDAL

Terre rouge et Savannah

L'île de la Réunion, à 700 km au Sud-Est de Madagascar et à 170 km à l'WSW de Maurice, fait partie de l'Archipel des Mascareignes. Située à 55°30 de longitude Est et à 21° de latitude Sud elle mesure 70 km² de longueur et 50 km de largeur.

Île tropicale, la Réunion pratique la monoculture de la canne à sucre qui fournit plus de 85 % de ses exportations (sucre, rhum, mélasse). La comparaison de deux domaines sucriers, situés, l'un dans le Département au Vent, l'autre dans le Département sous le Vent, nous a semblé intéressante dans la mesure où à des conditions physiques et humaines particulières, correspondait une organisation technique, économique et sociale ainsi que des paysages agraires différents.

Notre choix s'est alors porté sur les Domaines de : Terre Rouge et de Savannah.

I. - Présentation des deux domaines et conditions physiques

Les deux domaines sucriers de « *Terre Rouge* », sur les pentes douces qui dominent Saint-Benoît et de « *Savannah* », à l'Ouest du cône d'accumulation de la Rivière des Galets se trouvent situés dans deux régions totalement différentes de l'île de la Réunion.

Terre Rouge à l'Est, appartient aux plaines au Vent, tandis que *Savannah*, à l'Ouest présente tous les caractères arides des plaines sous le Vent. Et bien que situés à quelques minutes d'arc du 21^e parallèle et distants de 45 kilomètres à peine à vol d'oiseau, ces deux domaines présentent un ensemble de caractères particuliers.

Le domaine de Terre Rouge, appartenant à Monsieur Chatel, a une superficie de 200 hectares dont 87 hectares actuellement cultivés

en canne à sucre, la superficie restante étant en zone bâtie, bois et maïs. Le domaine est d'un seul tenant ; limité vers le Sud par la Ravine du Grand Bras Musard et vers le Nord par le Chemin Départemental 54. La production totale de canne à sucre a été en 1965 de 7 200 tonnes.

Le domaine de *Savannah*, situé dans la plaine de Savannah est une propriété d'usine appartenant aux sucreries de Bourbon. Le domaine comprend 115 hectares en faisance-valoir directe et 60 hectares en colonage. Seuls les 115 hectares exploités directement seront considérés dans cette étude. Le domaine est limité vers le Nord par le Bras de la Plaine, à l'Est par une ancienne ravine actuellement plantée : le Fond du Hangar, au sud par les terres marécageuses de l'Étang Saint-Paul, à l'Ouest enfin par la route nationale 4. La propriété est, comme Terre Rouge, d'un seul tenant avec une curieuse forme en pointe vers l'intérieur. A peu près exclusivement consacré à la culture de la canne à sucre, le domaine a fourni à l'usine 10 000 tonnes de canne à sucre en 1965.

Dès les premiers contacts, les deux domaines se révèlent extrêmement différents : la route départementale qui conduit à *Terre Rouge* monte dès la sortie de Saint-Benoît et le Domaine s'annonce, sur la gauche par une école et un lotissement de cases en béton entourées d'une végétation luxuriante. La maison de M. Chatel se trouve un peu plus loin, sur un terre-plein d'où l'on découvre la ville de St-Benoît et la mer et où souffle une légère brise. De l'habitation part le chemin domanial qui dessert le haut du domaine et est goudronné jusqu'à la limite de culture des cannes. Du haut du domaine, on découvre un paysage à la fois uniforme par sa couleur et les ondulations des cannes dans le vent, et compartimenté en parcelles aux formes très variées au milieu desquelles on aperçoit ici et là, derrière les cannes, le chemin qui monte en dessinant de grandes courbes.

Les cases, au milieu des cannes ou près de la maison des propriétaires, sont toutes en grande partie cachées par une végétation luxuriante et visiblement anarchique.

Le Domaine de *Savannah* se présente de toute autre façon : on y accède en prenant une route départementale qui passe près de l'aérodrome de Savannah, devant les cases en tôle ondulée vertes recouvertes de chaume des ouvriers agricoles, puis mène sur la grand'place où se trouvent l'usine, les bureaux, les maisons du personnel.

Savannah se présente en cette zone comme un village très animé, par les allées et venues à l'usine mais aussi à l'épicerie coopérative, à la mairie, près de l'église.

Le choix de ces deux domaines a été motivé surtout par leur situation opposée dans l'île :

l'un se trouvant *au Vent*

l'autre se trouvant *sous le Vent*

ces situations devant entraîner des différences susceptibles de rendre la comparaison intéressante.

Les deux domaines choisis ont un certain nombre de points communs, en particulier :

— *des superficies proches :*

87 hectares consacrés à la canne à sucre à *Terre Rouge*.

105 hectares environ consacrés chaque année à la canne à sucre, sur la partie de *Savannah* qui est *exploitée directement* (et qui est celle que nous avons considérée).

— *des reliefs comparables :*

Terre Rouge est un domaine allongé dans le sens de la pente, et qui mesure 2,200 km du bas du domaine (qui se trouve à 60 mètres d'altitude) au « haut » de la zone en cannes (qui se trouve à 3 000 mètres environ). La pente générale est de 0,1 % avec des accélérations locales qui rendent le travail mécanique délicat mais ne sont jamais des obstacles insurmontables.

Savannah est aussi allongé sur 2,500 km, de quelques mètres au-dessus du niveau de la mer, au bas du domaine, à une centaine de mètres environ en haut. La pente régulière de 0,03 % est régulière et plus douce qu'à *Terre Rouge*.

— *des sols également fertiles :*

Sous réserve de l'apport de certains éléments correctifs, à *Terre Rouge*, les sols sont des argiles fines, légèrement acides, qui manquent de *phosphore* et de *potasse* ; à *Savannah*, les sols sont argilo-limoneux, neutres à légèrement basiques et manquent de *phosphore*, de *potasse* et d'*azote*.

Ces deux domaines reçoivent l'apport de chaux et d'engrais nécessaires (les quantités sont déterminées soit par les analyses de terre, soit par le « diagnostic foliaire »).

Mais les Domaines s'opposent par le *climat* :

— *il est chaud et humide* à *Terre Rouge* car la côte orientale est toute l'année soumise à l'influence de l'alizé et reçoit 3 700 mm de pluies en moyenne, bien réparties au long de l'année.

— *il est chaud et sec*, cette sécheresse allant jusqu'à la sub-aridité en fin de saison sèche (septembre-octobre) à *Savannah* qui est protégé de l'alizé par les 2 200 mètres du Massif de la Montagne et reçoit en 4 à 6 mois la presque totalité des pluies annuelles : 800 mm.

Ces oppositions climatiques font que *Savannah* se différencie de *Terre Rouge* par deux aspects particuliers :

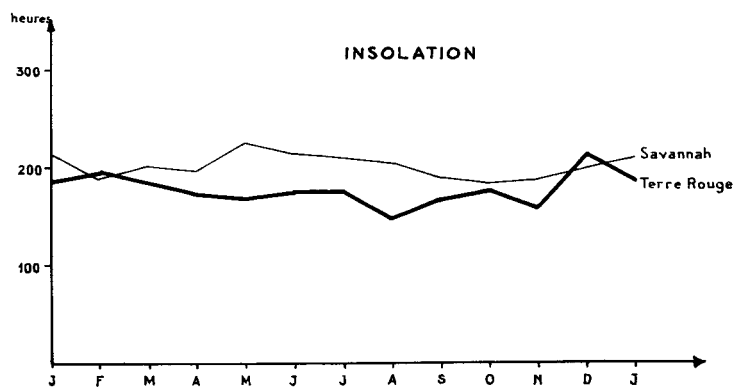
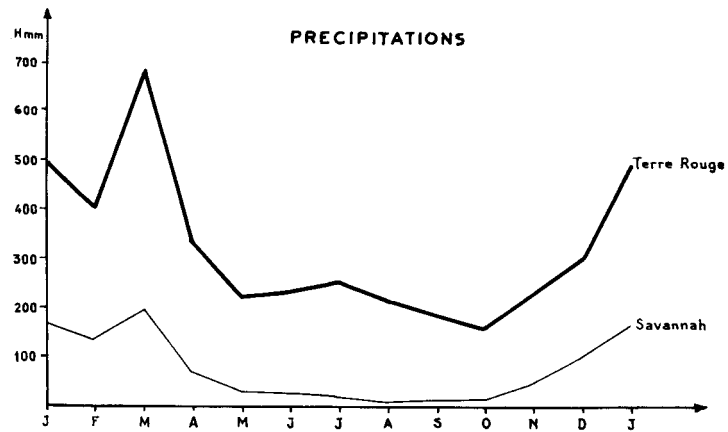
— l'irrigation y est indispensable ;

— la culture « canne sur canne », comme elle se pratique à *Terre Rouge*, sans interruption, y est impossible.

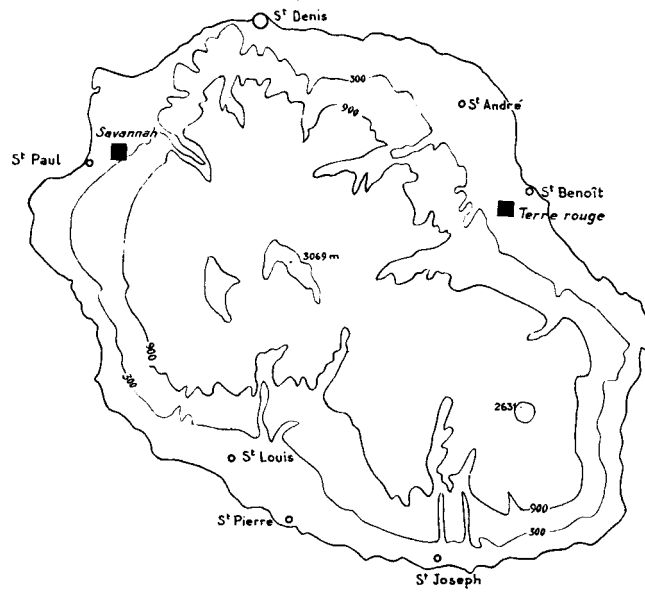
TERRE ROUGE ET SAVANNAH

Graphiques comparés

- des hauteurs mensuelles des *précipitations* en millimètres
- de *l'insolation* en heures



TERRE ROUGE ET SAVANNAH

d'après les cartes 1 et 2 de LA REUNION au 1/50 000^e



II. - Conditions humaines

1. — HISTOIRE

Les deux domaines de « *Terre Rouge* » et de « *Savannah* » présentent des conditions humaines intéressantes, puisque le premier appartient à un particulier, Monsieur Chatel, alors que le second est une propriété d'usine, gérée d'une façon toute différente.

L'Histoire de ces deux domaines présente aussi des caractères, sinon opposés, du moins très particuliers.

« *Terre Rouge* » est en effet un domaine qui a appartenu à la fin du XIX^e siècle au Crédit Foncier Colonial, à l'origine Entreprise de prêts aux agriculteurs, puis riche exploitant agricole à partir de 1874.

Monsieur Chatel, propriétaire actuel, et son père ont acquis le domaine en 1936 : il n'y a pas eu alors d'achat en plusieurs fois, ni de regroupement de parcelles et le domaine a les limites qu'il avait lors de l'acquisition.

L'achat de la terre a été suivi de la mise en valeur du domaine sucrier tel qu'il se présente aujourd'hui.

A « *Terre Rouge* », la production de canne à sucre a été de 7 200 tonnes en 1965.

« *Savannah* » a presque suivi un processus inverse puisque le domaine a appartenu successivement à un certain nombre de particuliers avant de se trouver, après des difficultés et des crises nombreuses, inclus dans le groupe des « Sucreries de Bourbon ».

« *Savannah* », à l'origine appelé « le Parc à Jacques » a tout d'abord appartenu au gouverneur Desforges-Boucher, ce fait étant confirmé par une concession de terres, datant de 1725.

Les renseignements font défaut ensuite jusqu'en 1815, (à laquelle le domaine appartient à M. Olive Lemarcand, « l'honneur du Canal »¹).

On pense, sans aucune preuve formelle, que Savannah existait dans ses dimensions actuelles et possédait une usine vers 1830-40. Puis le domaine fut vendu à plusieurs reprises pour se trouver inclus en 1948 dans le groupe des « Sucreries de Bourbon ».

Le domaine n'a pas subi, dans l'histoire, de variations de taille importantes et les mises en culture récentes de certaines terres marginales : fond de la ravine du Hangar et terres proches de l'Etang Saint-Paul, ne correspondent pas à des acquisitions de terre mais à une mise en valeur de la propriété.

La production de canne à sucre de Savannah, pour les terres en exploitation directe, a été en 1965 de 10 000 tonnes.

1. Ce propriétaire de Savannah fit construire en 1831 un canal d'aménée d'eau à la plaine, qui existe encore de nos jours et sera étudié dans le chapitre des Aménagements.

Terre Rouge

← (Cliché de l'Institut Géographique National à Tananarive)

2. — ORGANISATION TECHNIQUE

Les techniques qui entrent en jeu avant les opérations agricoles elles-mêmes sont :

- L'aménagement de l'espace agricole.
- L'élaboration des variétés cultivées.
- Le choix d'un matériel de travail approprié.

Nous étudierons d'abord à « *Terre Rouge* », puis à « *Savannah* » où les conditions physiques sont, comme nous l'avons vu, différentes, l'ensemble de ces techniques puis les opérations agricoles imposées par le système de culture adopté.

A « *Terre Rouge* », l'aménagement général n'a pas sensiblement modifié le relief : ni terrasses, ni nivellements importants n'ont été faits, la pente, douce dans l'ensemble, ne nécessitant pas d'aménagements particuliers pour que soit possible la culture de la canne à sucre.

Il faut d'ailleurs préciser que, dans sa partie supérieure, le domaine n'est pas travaillé, les propriétaires ayant simplement fait planter 25 à 30 000 arbres de valeur : benjoins, camphriers et cryptomérias.

Quant à l'aménagement de l'espace consacré à la canne à sucre, il a consisté en une division de la terre en parcelles, elles-mêmes groupées en 16 champs de 5,5 hectares de moyenne, le plus petit ayant 3,5 hectares, et le plus grand 10 hectares, puis en un travail constant d'entretien du chemin domanial qui dessert les champs, ce chemin ayant été finalement empierré et goudronné en 1955 pour permettre l'accès, à toutes les parcelles, des engins motorisés.

L'aménagement préalable a aussi comporté un épierrage important qui se poursuit d'ailleurs actuellement, à intervalles à peu près réguliers, à chaque rotation : une rotation comprenant en effet, à la fois l'arrachage des vieilles cannes, aussitôt remplacées par des « vierges », et le travail profond de la terre au moyen du sous-soleur.

Nous verrons dans les opérations agricoles, le rôle très grand joué par le sous-soleur, instrument primordial pour la préparation de la terre en vue de la mise en place de nouvelles cannes, lors des rotations.

Ce sous-soleur, utilisé pour l'amélioration physique du sol, présente — parce qu'il travaille « en profondeur », à 1 mètre environ — l'avantage de sortir des blocs dont le poids varie entre quelques dizaines de kilogrammes et plusieurs tonnes ; ces blocs, au nombre de 10 en moyenne par champ, sont donc appelés à être éliminés progressivement, à chaque rotation, le travail de la terre à l'aide du sous-soleur se faisant selon un quadrillage serré, les sillons n'étant distants les uns des autres que de 35 centimètres.

Dans les plaines de Saint-Benoît, il n'y a pas, en dehors de ces blocs énormes, profondément enfoncés, de pierres de petite taille réparties à la surface des champs — ce qui limite beaucoup le problème de l'épierrage.

Il n'existe, de la part de l'homme, aucune tentative de modification des données climatiques, la quantité de pluies tombées étant toujours suffisante et la répartition des pluies au cours de la végétation de la canne étant tout à fait acceptable.

Les sols de « *Terre Rouge* » sont caractérisés par une très grande uniformité :

L'analyse physique révèle des proportions voisines en sable grossier, sable fin, limon, argile et sesquioxydes, et une humidité importante.

L'analyse chimique détermine un pH uniforme : 6,4, caractérisant une terre légèrement acide, et souligne des insuffisances semblables en acide phosphorique et potasse. L'humidité des sols est corrigée par le chauffage et les différentes carences sont atténuées par l'apport régulier, au cours de la végétation des cannes, d'un engrais composé appelé 15/15/15 et comprenant : 15 % d'Azote, 15 % d'Acide Phosphorique, 15 % de Potasse.

Ces différentes actions étant complétées par une fumure régulière à base de fumier animal.

Les variétés de cannes actuellement cultivées à « *Terre Rouge* » sont :

— La M 134/32, d'origine mauricienne, qui occupe les 2/3 de la surface totale.

— Quelques cannes anciennes, réunionnaises, qui sont appelées à être remplacées par une variété plus riche.

— La H 32, d'origine hawaïenne conseillée dans la région Au Vent par l'Institut de Recherche Agronomique Tropicale (IRAT). Cette canne occupe une grande partie du 1/3 non occupé par la M 134/32.

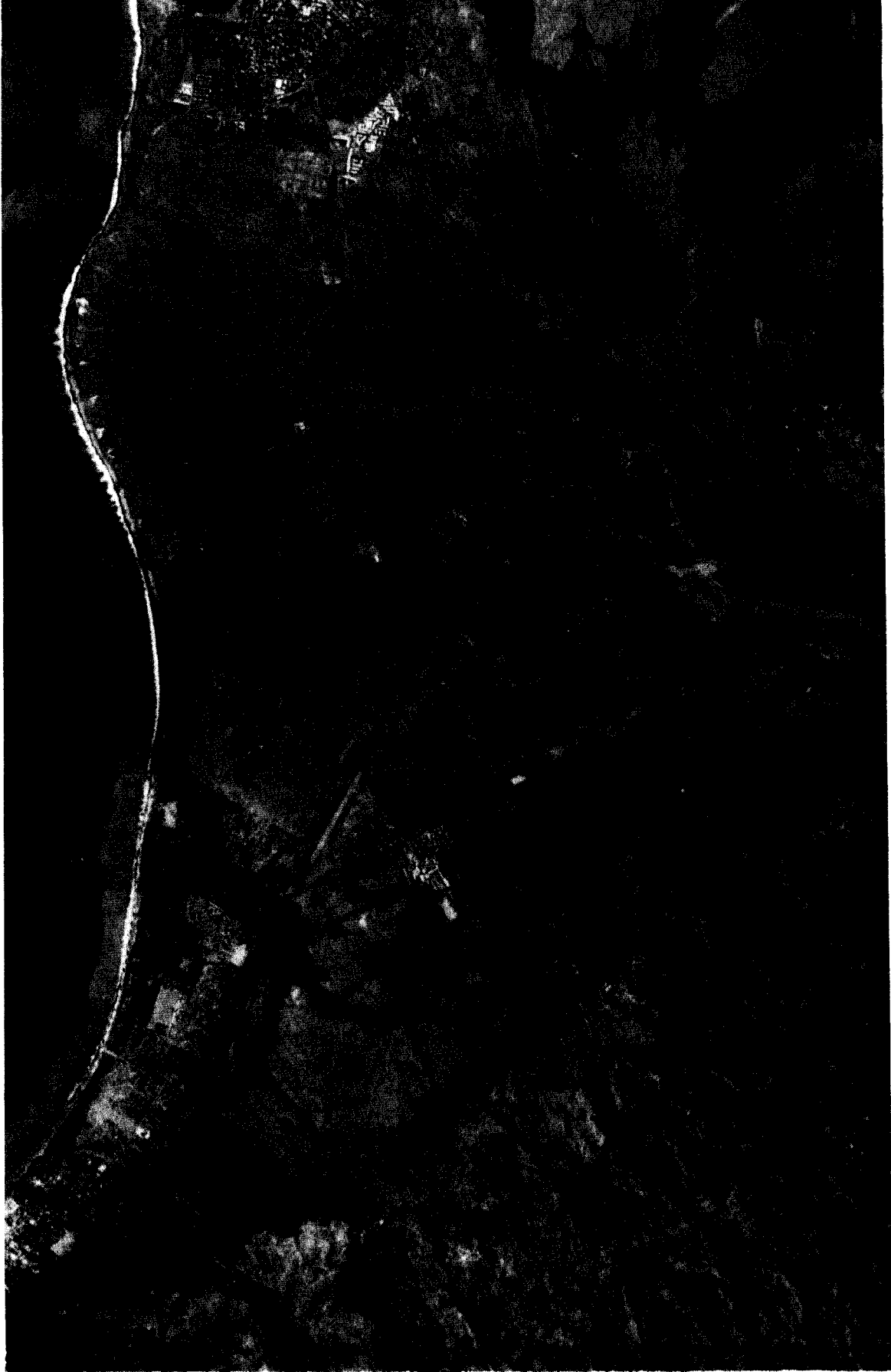
Le matériel agricole actuellement utilisé semble convenir aux exigences de la culture. Il se compose de :

— 1 tracteur puissant, Caterpillar D 4, permettant de tirer les différents instruments tels que : sous-soleur, pulvérisateur, sillonneur.

— 1 camion Massey-Ferguson, permettant les divers transports nécessités par la culture : apport de fumier, apport d'engrais et par la coupe : transport de cannes, des champs à l'usine.

Ce matériel semble, dans l'état actuel des choses, parfaitement adapté et seul, l'emploi du coupe-cannes comme en Australie, aux Îles Hawaï et au Japon pourrait apporter une solution meilleure au problème posé par la culture de la canne : la coupe.

Le système de culture de Terre Rouge, même s'il semble présenter une certaine variété — certaines parcelles portant des arachides, du maïs, du manioc — ne correspond absolument pas à une association canne à sucre/cultures vivrières/élevage. Toutes les activités du domaine sont en fait tournées vers une production toujours plus grande de canne à sucre : l'assolement est continu, la terre portant continuellement une culture. Cette culture est celle de la canne à sucre pendant une période non fixée à l'avance, de 8 années environ. M. Chatel décide l'arrachage des cannes en vue d'une nouvelle plantation quand le rendement d'une parcelle est inférieure à 60 tonnes à l'hec-



tare. Toutes les autres plantes cultivées : arachide, maïs sont des plantes intercalaires dont le cycle de végétation est court, quelques mois, et qui sont plantées à côté des cannes vierges à un moment où leur croissance ne gêne pas la croissance de ces cannes.

Enfin, il existe un élevage, non pas source de revenus complémentaires mais élevage à l'étable, entièrement destiné à fournir le fumier et le purin nécessaires pour apporter à la terre les éléments fertilisants dont elle a besoin.

Cet élevage est uniquement destiné à fournir du fumier, l'emploi du tracteur rendant inutile l'utilisation de la traction animale. « *Terre Rouge* » possède donc un élevage à l'étable que l'on peut qualifier d'élevage « intégré »² : les sous-produits de la culture majeure, la canne à sucre et les produits des cultures spécialement pratiquées : maïs, manioc constituent les aliments du bétail. L'élevage à l'étable, ou dans un espace clos proche de l'étable, permet d'apporter à la terre son tribut d'éléments fertilisants, fumier de ferme et purin.

Après avoir défini l'ensemble des techniques préalables qui entrent en jeu à « *Terre Rouge* » avant que ne commencent les opérations agricoles proprement dites et le système de culture adopté, nous étudierons l'ensemble de ces techniques et le système de culture à « *Savannah* », puis nous analyserons parallèlement la répartition au long de l'année des différentes opérations agricoles dans l'une et l'autre propriété et présenterons les résultats des systèmes de production agricole adoptés.

« *Savannah* » n'a comme « *Terre Rouge* » subi aucune modification du relief, la pente particulièrement douce et régulière, que nous avons définie dans le chapitre concernant les Conditions Physiques, se prêtant de façon exceptionnelle à la culture mécanisée et moderne de la canne à sucre.

L'ensemble du domaine, actuellement remanié, comme nous allons le voir, en vue de l'installation d'une irrigation par aspersion, possède — depuis la mise en valeur des terres sucrières — un réseau de routes et de chemins dont la disposition géométrique est très nette sur les photographies aériennes.

Les routes desservant les champs, l'usine et la zone bâtie à proximité de l'usine se coupent à angle droit ; le chemin départemental 4 qui passe à proximité de l'usine et monte vers la zone haute du domaine est complété de part et d'autre pour desservir les champs de canne, par un réseau géométrique de chemins, rectilignes dans le sens longitudinal et adaptés aux courbes de niveau dans le sens transversal.

La surface agricole n'est pas en tous lieux également mise en valeur. Les terres marginales, qui posent un certain nombre de problèmes particuliers : situation au-dessus de la prise d'eau, pente accentuée, très forte humidité, sont travaillées par des colons qui s'efforcent, en dépit des difficultés rencontrées, d'obtenir des résultats satisfaisants.

2. P. George : Géographie Rurale, p. 141-144.

(Savannah)

← (Cliché de l'Institut Géographique National à Tananarive)

La partie du domaine exploitée directement comprend 115 hectares sur lesquels une organisation technique sans cesse améliorée s'efforce par des actions conjuguées sur le relief, le climat et le sol, par le choix des variétés de cannes, par la mise au point du matériel, de rivaliser avec certaines régions de l'île plus favorisées et même de classer « *Savannah* » parmi les propriétés qui obtiennent le meilleur rendement de sucre par hectare.

Si le relief est à « *Savannah* » comme à « *Terre Rouge* » à peine modifié par l'action de l'homme, le problème de l'épierrage prend, dans cette zone d'enchevêtrement d'anciens bras de rivières, des proportions qui ne sont jamais atteintes dans la région de Saint-Benoît.

Il existe en effet à « *Savannah* » non seulement d'énormes blocs profondément enfouis que le ripper soulève — comme le fait le sous-soleur à « *Terre Rouge* » — mais aussi une infinité de graviers, cailloux et galets qui apparaissent sans cesse plus nombreux après chaque travail du sol ; et l'épierrage, qui serait superflu dans le cas de cultures fruitières par exemple, est absolument indispensable étant donné le but poursuivi : la mécanisation maxima de la culture de la canne à sucre.

Il faut d'ailleurs signaler que le travail d'épierrage déjà effectué et qui se poursuit à chaque rotation ne pourra probablement jamais libérer les sols de toutes les pierres qu'ils contiennent — ce qui exclut la possibilité d'emploi de certaines machines comme les coupe-cannes.

Les opérations d'épierrage, à la fois complexes à cause des différents calibres de pierres rencontrées et énormes par les quantités de pierres déplacées se déroulent en début de rotation, c'est-à-dire pendant les 10 mois qui précèdent les 15 à 16 mois de cannes vierges puis les six années consécutives de repousses.

L'épierrage au moyen de ces dispositifs différents : Bull-Dozer, Fleco et Ripper, peut présenter l'inconvénient de bouleverser la couche superficielle, enrichie en humus par les précédentes cultures mais il permet l'aération du sol et surtout, rapide et efficace, rend possible la mécanisation de la culture de la canne : sur les parcelles débarrassées du plus grand nombre de galets, les différents travaux agricoles tels que le sillonnage et épandage d'engrais par exemple se déroulent ensuite à la vitesse d'un homme au pas.

D'autre part, l'épierrage est — avec les autres techniques actuellement appliquées : épandage d'engrais et irrigation par aspersion — responsable de l'augmentation des rendements moyens pour les terres en exploitation directe :

en 1945 : 65 tonnes/hectare

en 1965 : 96 tonnes/hectare

L'aménagement général de « *Savannah* » comporte, après l'épierrage, une action de l'homme sur le climat par les méthodes de plus en plus perfectionnées de l'irrigation.

Le canal actuel d'aménée d'eau — de la Rivière des Galets à Savannah — est, avec quelques modifications, le Canal Lemarchand en projet dès 1815 et construit en 1829. L'eau de ce canal circulait à ciel

ouvert et se répartissait sur le Domaine de *Savannah* en petits canaux, à ciel ouvert aussi, creusés suivant les courbes de niveau à la tête de chaque champ et permettant une irrigation par ruissellement (irrigation possible grâce au relief en pente douce du Domaine).

Le système actuel comporte un certain nombre d'améliorations :

— la réfection, en 1960, de la prise d'eau en rivière pour porter le débit de 830 litres/seconde à 1 000 litres/seconde.

— la circulation dans des buses de béton ou d'acier des eaux qui circulaient auparavant à l'air libre, dans le Canal Lemarchand,

— l'installation d'un dessableur, en amont de la prise, le canal actuellement couvert ne pouvant plus être périodiquement dessablé,

— la mise au point dans le partiteur d'un système de lame déversante permettant de fixer une fois pour toutes la quantité d'eau à laquelle chacun a droit selon un barème établi (*Savannah* par exemple a droit à 26,67 % des 800 l/s effectivement répartis, c'est-à-dire 213,36 l/s.),

— l'alimentation en période d'étiage grâce à un pompage d'appoint dans l'Étang Saint-Paul, afin que soit maintenu un débit minimum de 650 l/s.

Le réseau des conduites fermées du canal est, sur la propriété elle-même, branché sur un réseau construit par une Entreprise privée, qui vient d'établir en remplacement des canaux ouverts situés à la tête de chaque champ, un ensemble de tuyaux formant un réseau quadrillé, et comportant tous les 90 mètres une borne sur laquelle peut se brancher le « BOOM-O-RAIN », asperseur mis au point par les Américains et employé dans de nombreux pays dont Israël et l'Île Maurice.

Grâce au mouvement rotatif du BOOM, un cercle de 54 mètres de rayon reçoit en une station de 3/4 d'heure 117 à 120 m³ d'eau — ce qui correspond pour les plantes et la terre à une pluviométrie de 25 mm.

Après 3/4 d'heure, le BOOM est tiré grâce à un tracteur UNIMOG et placé dans sa position suivante : la borne située à 90 mètres de là.

Le BOOM est ainsi déplacé toutes les 45 minutes, dans un réseau de chemins qui suit les canalisations, et il revient à son point de départ après 14 jours.

Le système d'irrigation par aspersion semble résoudre les problèmes de « *Savannah* » et apporter aux cannes la quantité d'eau nécessaire à leur végétation.

Les sols de « *Savannah* » sont, comme ceux de « *Terre Rouge* », caractérisés par une grande uniformité : ce sont des sols bruns sur basaltes pierreux, du haut du Domaine jusqu'à l'Usine (sols de la zone en faisance-valeur directe) ; alluvions basaltiques hydromorphes, de l'Usine à l'Étang Saint-Paul.

L'analyse physique des sols bruns révèle la composition suivante : 40 % d'argile, 30 % de limon, 19 % de sable fin, 8 % de sable grossier.

L'analyse chimique détermine un $pH = 7,2$ caractérisant des sols neutres à légèrement basiques, présentant une bonne teneur en matière organique, en humus : sols bons sous réserve d'irrigation et d'épierreage.

Pendant l'année de repos qui précède chaque nouvelle rotation de 8 années, un chaulage de la terre est effectué par l'apport de 3 tonnes de sable corallien broyé par hectare, et la qualité des sols est améliorée par l'apport de 1 400 kilogrammes d'acide phosphorique, sous forme d'engrais préparé appelé « Agrophos ». Pendant la rotation, les apports d'engrais sont basés sur les résultats du « Diagnostic Foliaire » fournis par le Centre Technique de la Canne et du Sucre. Ce procédé, employé depuis 1954 de façon régulière, comporte l'analyse de feuilles de cannes prélevées en différents points d'un champ et permet, en déterminant les quantités d'azote, de phosphore et de potassium assimilées par la plante, de déterminer la richesse ou la pauvreté des sols en l'un ou l'autre élément.

Aucune fumure à base de fumier animal n'est faite à « *Savannah* », le domaine ne possédant pas d'élevage.

Les variétés de cannes actuellement cultivées à « *Savannah* » sont en plus grand nombre qu'à « *Terre Rouge* » et de caractères différents. Ce sont :

— la R 469, canne Réunionnaise, qui occupe 30 % de la superficie totale ;

— la S 17, originaire de Saipan, qui occupe aussi 30 % des terres.

Les 40 % restants sont occupés par une canne mauricienne : la M 76-39, deux cannes réunionnaises : la R 526 et la R 484 et plusieurs variétés cultivées à titre d'essai.

Le matériel utilisé à « *Savannah* », en plus du matériel d'irrigation que nous avons vu, comprend, pour les divers travaux agricoles :

— 1 tracteur Unimog

— 1 caterpillar D4

— 2 continental CD 8 avec leurs équipements : Bull Dozer, Ripper et Fleco

— 1 tracteur Massey-Ferguson

— 1 sillonneur

— 1 épandeuse d'engrais à mouvement rotatif.

Pour la coupe :

— 2 autochargeurs et 16 paniers métalliques qui permettent le transport rapide des cannes, des champs à l'Usine. Ce matériel permet un déroulement rapide de toutes les opérations : la plantation des cannes, cependant, est faite à la main et la coupe ne semble pas pouvoir être mécanisée, les pierres qui se trouvent dans les champs étant un obstacle à la mécanisation finale.

Le système de culture est encore plus simple, à « *Savannah* », sur la partie du domaine exploitée directement, qu'à « *Terre Rouge* » : en effet, il comporte les rotations régulières de la canne durant 8 années et, en dehors de la canne, les seules cultures pratiquées sont :

— la plantation du maïs pendant 4 mois au plus sur les terres « en repos » entre 2 rotations ;

— les plantations, par les colons, de haricots en cultures intercalaires, à côté des jeunes cannes.

Il n'existe pas d'élevage à « *Savannah* » les conditions climatiques (forte insolation et sécheresse) étant défavorables. Le système de culture est donc la monoculture de la canne, menée scientifiquement, et bénéficiant d'un ensemble de moyens techniques sans cesse améliorés.

Les modes d'exploitation seront étudiés de manière plus détaillée dans le chapitre concernant l'organisation sociale et économique.

Cependant, il est nécessaire de préciser que « *Terre Rouge* » est exploité par des colons, genre de « métayers », sous la surveillance continue du propriétaire qui se charge de la préparation des terres et des opérations mécanisées, et que « *Savannah* » est exploité par une main-d'œuvre d'ouvriers agricoles salariés sous la direction d'un Chef de Culture et de 4 Commandeurs. Nous allons étudier, sur l'un et l'autre domaine, les différentes façons culturales appliquées et comparer les calendriers culturaux.

Il existe une première différence entre « *Terre Rouge* » et « *Savannah* » par le fait que « *Terre Rouge* » cultive canne sur canne, sans interruption, en rotations dont la durée n'est pas fixée à l'avance et varie entre 6 et 10 ans alors que *Savannah* observe des rotations de 8 années dont : 16 mois en « vierges », 6 années de repousses et 10 mois de repos. Un huitième du domaine se trouve donc, chaque année, en période de repos et de préparation.

A « *Terre Rouge* », quand la terre est préparée — c'est-à-dire après le passage du sous-soleur et du sillonneur, elle est confiée aux colons qui reçoivent aussi les engrais et le fumier à apporter à leur champ, et les boutures si leur parcelle a été arrachée. A partir de ce moment, le propriétaire n'intervient plus que pour surveiller le déroulement du travail et au moment de la coupe, pour répartir les tâches et porter les cannes à l'Usine.

A « *Savannah* », chaque opération agricole fait l'objet d'une décision du Chef de Culture qui transmet ses ordres aux Commandeurs chargés de la surveillance des travaux. Les Commandeurs désignent des équipes et distribue le travail et les salariés sont payés « à la tâche » ou « à la journée ».

La culture de la canne impose aux hommes un temps de travail évalué pour l'ensemble de l'île à 127 jours par hectare, répartis dans l'année, afin de préparer la terre et planter les vierges, maintenir la propreté entre les rangs, épandre engrais et fumier, épailer les cannes et enfin les couper ; ce temps de travail est considérablement diminué par la mécanisation.

A « *Terre Rouge* », le déroulement des travaux est le suivant : en début de campagne c'est-à-dire mi-juillet. La coupe étant effectuée, les parcelles qui doivent être replantées sont coupées les premières, les cannes étant enlevées, le travail de la terre commence par le la-

bour profond à l'aide du sous-soleur qui retourne sol et sous-sol sur une profondeur de 1 mètre, améliore les terres du point de vue physique en permettant l'aération et la pénétration régulière de l'eau et présente l'avantage de sortir les blocs profondément enfoncés dans les champs.

Le quadrillage à l'aide du sous-soleur est suivi d'un quadrillage à l'aide du pulvérisateur qui réduit toutes les mottes de terres.

La préparation de la terre est suivie du chaulage à raison de 3,5 tonnes de chaux à l'hectare, du tracé des sillons à l'aide du sillonneur et de la plantation : c'est à ce moment que les parcelles sont prises en charge par les colons. Les colons reçoivent du propriétaire les boutures échaudées pendant une demi-heure à 50° ; ces boutures viennent de la propriété (on étête les cannes que l'on est en train de couper) ou peuvent provenir de la Station de Génétique, si l'adoption d'une variété nouvelle a été décidée.

La plantation se fait en plaçant les boutures dans les sillons de façon à produire un nombre maximum de plants puis une certaine quantité de terre est ramenée sur les boutures.

Après une quinzaine de jours, s'effectue sur les mêmes parcelles, la plantation de cultures intercalaires, de la façon suivante :

- le maïs sur les billons encadrant 2 rangs de cannes ;
- les arachides sur les billons encadrant 1 seul rang de cannes.

Cette différence de disposition est due à la croissance rapide du maïs, dont le cycle végétatif est court, et au fait qu'atteignant 1,50 à 2 mètres de hauteur en 2 mois, il risquerait de gêner la croissance des cannes.

Alors que l'arachide est une plante qui ne dépasse pas 30 à 40 cm de hauteur et ne peut donc pas être un obstacle à la croissance des cannes.

Une première « gratte » destinée au désherbage et à l'ameublissement des ~~entre lignes~~ est faite ensuite en septembre-octobre. Puis en novembre-décembre ont lieu les épandages de fumier et d'engrais : le fumier est disposé dans le fond du sillon, autour des plants de cannes et l'engrais est répandu sur les bords du sillon en évitant qu'il ne soit en contact direct avec la plante qu'il pourrait « brûler ». C'est l'eau de pluie qui, diluant l'engrais, se charge de le répartir dans l'ensemble du sillon.

Ensuite ont encore lieu 1 ou 2 grattes, la récolte du premier maïs fin décembre, la replantation de maïs en janvier puis la récolte, en avril, de ce maïs et des arachides plantées en septembre. Les jeunes cannes restent en terre pendant 14 ou 15 mois et sont coupées les dernières, en fin de campagne.

Les parcelles qui ne sont pas « arrachées » mais portent des « repousses » ne subissent pas de travaux de préparation aussi longs : les pailles restées dans les champs après la coupe sont disposées autour des plants et arrosées avec des engrais. Ces travaux ont lieu, pendant que se poursuit la coupe, entre septembre et décembre.

Les parcelles sont ensuite grattées et nettoyées chaque fois que cela est nécessaire.

La coupe est — sur l'ensemble du domaine — organisée par le propriétaire qui groupe ses colons en équipes de travail auxquelles il impose la coupe des cannes selon un plan de travail qu'il a arrêté ; le transport se fait par camion, des champs à l'Usine — située à 3 km du domaine — au rythme de 35 à 40 tonnes par jour. La coupe, à peu près ininterrompue, s'étale sur 4 à 5 mois entre la mi-juillet et novembre.

A *Savannah*, les travaux agricoles sont légèrement décalés comme nous pouvons le voir sur le « Calendrier Agricole » des deux Domaines :

En effet, la rotation comportant une période de « repos » pour les terres qui doivent être plantées en vierges, ces terres sont minutieusement épierrées et préparées dès mars-avril et la plantation qui a lieu à *Terre Rouge*, au plus tôt dans la deuxième quinzaine de juillet, se fait à *Savannah* entre le 15 mai et le 30 juin : le sillonneur trace des sillons de 30 à 40 cm de profondeur et dépose au fur et à mesure de son avancée, grâce à un distributeur situé à l'arrière du soc, une certaine quantité d'engrais.

Puis les boutures, provenant des pépinières de la propriété, après avoir été traitées à l'eau chaude comme à *Terre Rouge* puis immergées dans une solution d'« Arétan »³, sont disposées dans les sillons de la façon suivante, un peu différente de la façon dont elles sont disposées à « *Terre Rouge* ».

Une quinzaine de jours après, des haricots sont plantés sur les billons par les colons, comme sont plantées les arachides à *Terre Rouge* c'est-à-dire de part et d'autre du sillon ; la récolte des haricots a lieu 3 mois à 3 mois 1/2 après, et les champs sont rendus absolument propres après l'arrachage des haricots. Cette culture intercalaire est suivie d'un apport d'azote = la moitié de la quantité totale (l'autre moitié ayant été mise pendant le sillonnage) et d'un désherbage à l'aide d'un désherbant sélectif, en janvier, quand les cannes ont 1 mètre à 1,10 mètre de hauteur. Le désherbage ne se fait par la suite que sur les bordures des champs pour éviter l'envahissement par le chien-dent. En mai a lieu un épaillage avec dépôt de paille sur le sol et en novembre, en fin de campagne, a lieu la coupe de ces cannes.

Sur les parcelles qui ne sont pas en début de rotation mais en « repousse », la différence entre « *Terre Rouge* » et « *Savannah* » est sensible aussi : le travail de préparation se poursuit de juillet à novembre, tandis que s'effectue la coupe, de la façon suivante : aussitôt qu'un champ a été coupé, l'aspersion qui avait cessé 45 jours environ avant la coupe reprend ; cette aspersion a pour but d'accélérer la pourriture des feuilles restées sur le sol après la coupe et de dissoudre

3. Arétan = produit à base de mercure, évitant les moisissures.

l'engrais déposé sur ces feuilles à l'aide d'une épandeuse d'engrais, en forme d'éventail, fixée à un tracteur. Cet épandage à la machine est une nette amélioration sur l'épandage manuel puisqu'il permet d'épandre l'engrais sur 6 hectares en une journée en n'enlevant à la coupe que 4 hommes : le conducteur du tracteur et 3 aides. Les opérations suivantes ressemblent à celles qui sont effectuées sur les « vierges » = gratte, épaillage en janvier, désherbage entre les rangs à l'aide d'un désherbant sélectif, désherbage des bordures. L'aspersion, régulièrement faite pendant toute la végétation des cannes est arrêtée 45 jours avant la coupe. Quand commence la coupe, les cannes sont portées des champs à l'usine proche au rythme de 80 à 96 tonnes par jour.

En conclusion, les calendriers agricoles des deux domaines se ressemblent avec un certain nombre de différences : à « Savannah » où la terre qui doit porter des « vierges » est libre dix mois avant le début de la rotation, l'épierrage aux Bull-Dozer, Ripper et Fléco est effectué bien avant la plantation qui commence en mai.

A « Terre Rouge », où l'année de repos n'existe pas, le propriétaire est obligé d'attendre le début de la coupe pour mener le plus rapidement possible les deux opérations de préparation/plantation sur les parcelles destinées à être arrachées et plantées en vierges. A « Savannah » les seules cultures intercalaires sont les haricots plantés par les colons des zones marginales de la Propriété ; à « Terre Rouge », 2 récoltes de maïs et une récolte d'arachides ont lieu sur les terres plantées en vierges.

A « Savannah », l'épandage d'engrais est fait à la machine, pour les vierges comme pour les repousses, les désherbages sont faits à l'aide de désherbants : procédés coûteux sans doute mais rapides et efficaces.

A « Terre Rouge », l'épandage d'engrais et le désherbage sont des travaux effectués à la main par les colons et « Terre Rouge » n'emploie aucun désherbant chimique.

Ces deux calendriers sont adaptés aux deux climats très différents de *Terre Rouge* et *Savannah* :

— le climat humide, accélérant la végétation de la canne, le choix de variétés rapides permet à « Terre Rouge » de livrer à l'usine des cannes de 14-15 mois, suffisamment mûres pour produire un taux de sucre intéressant ;

— le climat sec qui ne permet pas, même avec un apport d'eau, la culture canne sur canne comme à « Terre Rouge » impose à « Savannah » des rotations de durée fixe mais la perte en argent, qui correspond au repos des terres pendant dix mois, est compensée par l'amélioration des rendements due à l'application rigoureuse des méthodes scientifiques.

3. — ORGANISATION SOCIALE ET ECONOMIQUE

« *Terre Rouge* » et « *Savannah* » présentent, comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré à leur Histoire — une différence de mode de propriété : ils appartiennent, l'un à un propriétaire foncier, Monsieur Chatel ; l'autre à un groupe financier, à la fois foncier et industriel, les Sucreries de Bourbon.

Mais c'est par leur mode d'exploitation surtout que ces domaines diffèrent, et ces modes d'exploitation sont en vérité assez difficiles à classer dans un type bien défini, surtout dans le cas de « *Terre Rouge* ».

En effet, si le mode d'exploitation adopté à « *Savannah* » — du moins sur la partie du domaine que nous avons étudiée — est simple et correspond exactement au « Faire-valoir direct » selon lequel un « Régisseur » ici Directeur de l'Usine et de la Propriété dirige l'exploitation en faisant cultiver la terre par des salariés, à « *Terre Rouge* », le mode d'exploitation est plus difficile à qualifier : en fait, la propriété est exploitée « en colonage », c'est-à-dire en métayage, mais avec intervention extrêmement importante et continue du propriétaire ; et on peut aussi bien qualifier ce mode d'exploitation de *faire-valoir direct* puisque le propriétaire a la responsabilité de l'exploitation, participe activement à la culture et que les colons n'ont à peu près aucune initiative, ou de *faire-valoir indirect*, les « colons » ou métayers qui cultivent la terre étant, comme dans le métayage, liés au propriétaire par un bail oral ou écrit qui fixe les parts de chacun : en principe 1/3 pour le propriétaire, 2/3 pour le colon. Le mode d'exploitation en vigueur à « *Terre Rouge* » est une des nombreuses variantes du système de Colonage qui, à la Réunion, a succédé au travail des plantations par la main-d'œuvre servile.

Le système actuel de Colonage repose sur un bail écrit ou oral, d'une durée imposée par le cycle de végétation : pour la Canne, le Bail dure six années ou plus. Ce bail est accordé à la famille et non à un homme ce qui permet à la femme, en cas de mort de son mari, de continuer l'exploitation de la terre.

La loi autorise la famille à résilier le bail en cours de contrat, les frais qu'elle fait en début de rotation lui étant alors remboursés par le preneur ; mais depuis l'Ordonnance du 5 septembre 1945⁴, les Colons ne sont plus aussi libres qu'ils l'étaient auparavant, la Direction générale des travaux étant, comme dans le métayage français, confiée au propriétaire. Ce système encore très répandu se pratique, soit avec direction effective du propriétaire et intervention de celui-ci dans les travaux, comme à « *Terre Rouge* », soit avec direction lointaine d'un propriétaire non résident qui s'intéresse peu aux problèmes de l'exploitation.

A « *Terre Rouge* » il y a 53 colons entre lesquels sont réparties

4. Rouquié (J.). — Rapport de séjour 1947-1949 de l'Inspecteur du Travail à la Réunion.

les parcelles du domaine à raison d'1 hectare environ par colon célibataire (ils sont 33) et de 2 à 4 hectares par colon marié (ils sont 20), la superficie tenant compte du nombre des enfants à charge mais aussi de la possibilité pour le colon de se faire aider par sa famille.

Le colonage pose des problèmes sociaux que nous verrons, après avoir étudié l'organisation économique et établi un plan financier du propriétaire et du colon.

Les modes d'exploitation sont donc :

- le faire-valoir en colonage à « *Terre Rouge* » ;
- le faire-valoir direct avec main-d'œuvre salariée à « *Savannah* ».

Nous étudierons successivement le fonctionnement de ces modes d'exploitation, en rapport avec le type de culture, puis les aspects économiques des deux systèmes.

Le but poursuivi par les propriétaires est l'accroissement constant de la production et des rendements et l'abaissement du prix de revient du sucre afin de se rapprocher des cours mondiaux. Pour atteindre ce but, des améliorations constantes sont appliquées dans tous les domaines.

Les améliorations techniques sont l'épierreage, l'utilisation d'engrais, la mécanisation, l'élevage « intégré », le choix des variétés en rapport avec les sols et le climat.

Nous ne prendrons en considération que les améliorations économiques poursuivies, en économie traditionnelle au « Vent », en économie industrielle « sous le Vent ».

A « *Terre Rouge* », une diminution de surface en vue d'une reconversion possible au cas où le contingentement frapperait durement les terres cultivées en cannes est intervenue depuis 1964 mais l'organisation économique continue à reposer essentiellement sur la monoculture de la canne.

Le souci constant du propriétaire est l'amélioration des rendements de canne et de sucre afin d'obtenir un bilan favorable : l'actif, c'est-à-dire les entrées d'argent, dépassant largement le passif, c'est-à-dire les dépenses nécessitées par le fonctionnement du domaine et l'amortissement des investissements.

Les entrées d'argent, pour la canne, sont calculées de façon simple : le propriétaire organise la coupe, que les colons font en commun, et le transport des cannes pour l'ensemble de la propriété : des analyses ont été faites en plusieurs points, afin de déterminer la richesse en sucre⁵ et de calculer la part que prélèvera l'usine pour le traitement et celle qui reviendra au domaine (1/3 pour l'usine, 2/3 pour le domaine).

A « *Terre Rouge* », les rendements varient de 103,5 à 114 kilogrammes de sucre par tonne de canne et la part de sucre attribuée par l'usine oscille entre 69 et 76 kilogrammes par tonne.

5. Depuis 1954, le paiement des cannes se fait à « la richesse » et non « au poids » comme cela se faisait auparavant.

La part attribuée par l'usine est divisée par le propriétaire de la façon suivante :

- 1/3 pour lui ;
- 2/3 pour les colons ;

la part de chaque colon étant diminuée d'une certaine somme qui tient compte : du prix des 2/3 des engrais fournis, du prix de la coupe et du transport des 2/3 des cannes, du montant de toutes les avances consenties dans l'année.

Les entrées d'argent, pour la canne, peuvent être calculées de la façon suivante :

Production de cannes 7 200 tonnes
Taux d'extraction (année moyenne) 108 kg

Part attribuée par l'usine : $\frac{108 \times 2}{3} = 72 \text{ kg}$

Production de sucre : $72 \text{ kg} \times 7\,200 = 518\,400 \text{ kg}$ ou 518,4 t.

Prix du sucre : $35\,870 \text{ F} \times 518,4 = 18\,595\,000 \text{ F (CFA)}$

Part du propriétaire : $\frac{18\,595\,000 \times 1}{3} = 6\,198\,000 \text{ F}$

Part des colons : $\frac{18\,595\,000 \times 2}{3} = 12\,397\,000 \text{ F}$

Le propriétaire reçoit donc 1/3 des 2/3 du sucre extrait des cannes apportées à l'usine par le domaine.

Le prix de la tonne de sucre n'est pas fixé au moment de la coupe car la récolte des betteraves qui fait varier les cours se fait beaucoup plus tard, en France : le paiement se fait donc à un taux moyen à la fin de la campagne sucrière : novembre-décembre et un versement complémentaire s'effectue l'année suivante en août-septembre. A la fin de la campagne sucrière, le propriétaire reçoit donc une somme d'argent représentant la valeur de sa part de sucre ; à cette somme s'ajoutent les revenus complémentaires (vente de pois-maïs-arachide).

Les revenus du propriétaire sont diminués du tiers des salaires versés aux colons pendant la coupe, des frais de fonctionnement du domaine pris en charge par le propriétaire et de l'amortissement des investissements.

La différence entre les entrées et les sorties d'argent constitue la marge bénéficiaire, c'est-à-dire le revenu net par an de sa propriété pour M. Chatel.

A « *Savannah* », sur la zone en faisance-valoir directe, l'exploitation est faite par une main-d'œuvre salariée qui se compose de :

- 1 chef de culture ;
- 4 commandeurs (contremaîtres) ;
- 116 salariés permanents dont 15 femmes.

(A ces salariés permanents s'ajoutent pendant la coupe 15 à 20 salariés occasionnels).

Le travail, décidé par le chef de culture est fait par des équipes

de 10 à 15 salariés qui travaillent sous la surveillance des commandeurs. Le travail se fait à la journée ou à la tâche : par exemple les grattes se font souvent à la journée alors que la coupe se fait à la tâche — ce qui permet à l'homme de se faire aider, s'il le veut.

La coupe est organisée de façon à être faite rapidement : le travail est distribué à la tâche et le paiement se fait à la tonne coupée — ce qui pousse les colons à réclamer une tâche importante et à se faire aider pour couper le plus possible de cannes. L'enlèvement des cannes se fait sans perte de temps grâce au système des paniers métalliques : ces paniers sont déposés sur les lieux de coupe, emplis par les coupeurs de cannes et enlevés régulièrement par des autochargeurs ; ce système est préférable au système du camion immobilisé sur les champs pendant la coupe et le chargement des cannes.

A « Savannah », les prélèvements faits pour déterminer la richesse en sucre fixent la part qui sera attribuée par l'usine à la propriété. Les rendements varient de 115 à 118 kilogrammes de sucre par tonne de canne pour atteindre parfois 120 kilogrammes.

La production de cannes à « Savannah » a été évaluée en 1965 à 10 000 tonnes, ce chiffre supérieur à celui de « Terre Rouge » s'expliquant à la fois par une supériorité des surfaces (100 ha en cannes à Savannah pour 81 ha à Terre Rouge) et une supériorité des rendements en cannes à l'hectare (96 t/ha au lieu de 82,7 t/ha).

Les entrées d'argent, pour la canne, peuvent ainsi être calculées :

Production de cannes	10 000 tonnes
Taux d'extraction (année moyenne) ..	117 kg
Part attribuée par l'usine	78 kg
Production de sucre	78 kg × 10 000 =
	780 000 kg ou 780 t
Prix du sucre et part de la propriété ..	35 870 F × 780 =
	27 978 600 F (CFA)

A ce revenu du fait du sucre, Savannah ajoute le tiers des récoltes faites sur le domaine par les colons (haricots par exemple) et les revenus fournis par la culture du maïs sur les terres en repos : 1/8 de la superficie, chaque année.

Le bilan financier de Savannah serait encore plus difficile à établir que celui de Terre Rouge car Savannah est lié à l'usine par sa qualité de propriété d'usine et d'autre part les investissements sont souvent décidés à la fois par l'usine et la propriété (l'amortissement des frais occasionnés par l'irrigation est ainsi conçu). Mais le calcul des entrées brutes d'argent par le sucre — quelque théorique qu'il soit — permet tout de même une appréciation des revenus fournis par cette culture. Et en diminuant le revenu brut fourni par le sucre du montant total des salaires et des charges, payés pour une année, nous pouvons nous faire une idée approchée des revenus bruts fournis par les deux systèmes d'exploitation : colonage et salariat.

Ayant établi les revenus bruts de Terre Rouge et de Savannah, nous allons tenter d'évaluer la part qui est versée aux colons et don-

ner les salaires perçus par les salariés pour comparer la situation financière et sociale des uns et des autres.

A « *Terre Rouge* », la part qui revient aux colons après le traitement des cannes est égale à :

$$\frac{18\,595\,000 \text{ F} \times 2}{3} = 12\,397\,000 \text{ F CFA}$$

ce qui ferait un revenu brut de 233 800 F par colon, si chacun avait la même surface.

En fait cette somme est répartie entre les colons en fonction du poids des cannes qu'ils ont fournies : ainsi, *un colon célibataire qui dispose d'un hectare ou d'une superficie légèrement supérieure* et qui a fourni 100 tonnes de cannes devrait recevoir : pour les 2/3 de 72 kg \times 100, c'est-à-dire 2/3 de 7 200 kg, 4 800 kg ou 4,8 t : la somme de 35 870 F \times 4,8 = 154 240 F CFA.

Cette somme, versée en une seule fois, fin décembre, est diminuée des frais de transport, de coupe, des avances pour les engrais ce qui enlève 40 000 francs environ du revenu brut.

Ce colon recevra donc 114 240 F CFA environ, c'est-à-dire pas tout à fait 10 000 F par mois.

Un colon marié, qui dispose de 2,5 à 3 hectares et qui a fourni 250 tonnes de cannes devrait recevoir : pour les 2/3 de 72 \times 250, c'est-à-dire 2/3 de 18 000 kg, 12 000 kg ou 12 t : la somme de 35 870 \times 12 = 430 440 F CFA, cette somme étant diminuée des mêmes frais que ceux précédemment cités mais multipliés par 2,5 ou 3 en raison de la plus grande superficie ce qui enlève 100 à 120 000 francs environ au revenu brut.

Le colon recevra donc 310 à 330 000 Francs CFA environ, c'est-à-dire de 25 à 27 500 Francs par mois.

Les autres entrées d'argent dont disposent les colons sont les sommes versées par le propriétaire pour le paiement de la coupe (sommes qui sont en fait supportées aux 2/3 par les colons puisqu'ils paient en décembre la coupe et le transport de leurs cannes dans la proportion de 2/3) mais qui représentent chaque samedi, pendant la durée de la coupe, l'entrée d' « argent frais ».

Les colons disposent sur le domaine d'un certain nombre d'avantages non négligeables : — une maison leur est fournie gratuitement (elle est en « dur », c'est-à-dire en béton ou en tôle recouverte de paille), — une école a été construite sur le domaine, après don du terrain à la commune de Saint-Benoît par le propriétaire, et reçoit les enfants de 6 à 11 ans, c'est-à-dire jusqu'au cours élémentaire/cours moyen première année, — une cantine est depuis peu adjointe à l'école, — une épicerie enfin, située à proximité des maisons évite les déplacements longs et fatigants à Saint-Benoît. Malgré ces réels avantages, la situation des colons est précaire par le fait qu'étant payés en fin d'année, ils vivent toute l'année « à crédit », ne gagnent pas assez pour économiser et sont donc totalement démunis en cas de maladie, d'accident, ou lorsque survient un événement familial. Ne bénéficiant

d'aucune aide de la Sécurité Sociale du fait de leur non-salariat, ces hommes et ces femmes vivent dans des conditions souvent difficiles.

Pour les salariés de *Savannah*, la situation est la suivante : le salaire hebdomadaire d'un ouvrier agricole est celui en vigueur dans l'ensemble de l'île : 3 284 francs pour un manœuvre (presque tous le sont) ce qui correspond à un salaire par « tâche de 7 heures 30 de 542,33 francs et à un salaire horaire de 72,97 francs. Les conducteurs d'engins (tracteurs, camions), les commandeurs sont payés à un taux supérieur correspondant à un salaire horaire de 81,45 francs. Enfin, les gardes-champêtres dont nous n'avons pas parlé car ils ne participent pas du tout à la culture mais sont payés pour surveiller l'ensemble de la propriété et éviter les « chapardages », sont des hommes de confiance payés au taux horaire de 93 francs. Les salaires hebdomadaires, régulièrement versés au personnel employé permanent fournissent une entrée mensuelle d'argent de :

$$\frac{3\,284 \times 30}{7} = 14\,070 \text{ F pour un manœuvre}$$

(cette entrée d'argent pouvant être légèrement supérieure si l'ouvrier se fait aider dans l'exécution d'une tâche et la termine assez rapidement pour en « prendre » une autre). Les avantages offerts aux salariés de « *Savannah* » sont les suivants : ils sont, dans la mesure du possible, logés sur la propriété. Une vingtaine de cases en tôle ondulée peinte et toit de chaume leur sont attribuées et il existe un projet de construction de 25 maisons pour la main-d'œuvre agricole, à Saint-Paul.

Les salariés non logés habitent en dehors du domaine, à Bois de Nèfles, sur les pentes qui dominent la propriété, à l'Étang Saint-Paul ou à Saint-Paul même. La tâche étant limitée à 7 heures 30, les ouvriers regagnent ensuite leur case ou leur maison, même si celle-ci est un peu éloignée (il semble que les salariés agricoles apprécient beaucoup le logement hors de la propriété — ce qui explique le projet de construction à Saint-Paul et non à *Savannah*).

Il n'y a ni eau, ni électricité dans les cases de la main-d'œuvre agricole, sur le domaine, car celles-ci sont appelées à disparaître dans un avenir proche. Une école maternelle existe, à proximité des cases. Un service de cars se charge du « ramassage scolaire » des enfants des salariés agricoles et industriels : les cars emmènent les enfants à l'Étang Saint-Paul où ils préparent le certificat d'Études Primaires ou à Saint-Paul où ils peuvent poursuivre leurs études au-delà de ce niveau, jusqu'au Brevet d'Études du Premier Cycle par exemple.

Une épicerie coopérative, créée sur le domaine vend tous les produits alimentaires et les produits d'entretien à un taux inférieur à celui pratiqué chez les traditionnels « Chinois » qui détiennent les 3/4 sinon les 4/5 du commerce d'épicerie dans l'île. Un service social d'aide et de soins est assuré par une religieuse, infirmière diplômée, payée par la propriété. Cette infirmière se déplace, fait des piqûres, des pansements.

L'énumération de ces avantages n'est pas tellement éloignée de

celle que nous avons faite des avantages offerts aux colons de « *Terre Rouge* ».

En fait, les grandes différences qui existent entre la condition de salarié et celle de colon sont au nombre de deux :

— tout d'abord, les salariés agricoles permanents sont déclarés à la Sécurité Sociale, qui leur verse chaque mois les allocations familiales : entrée d'argent non négligeable dans ces familles encombrées d'enfants. De plus ils bénéficient de la Sécurité Sociale : remboursement des soins médicaux, des soins dentaires, des médicaments, de l'hospitalisation si besoin est. Cette première différence enlève à la condition de salarié ce caractère de précarité qui frappe quand on interroge les colons de « *Terre Rouge* » pour lesquels la maladie représente la pire catastrophe qui soit ;

— la seconde différence réside dans la condition même du salarié qui, même s'il est peu payé, reçoit tout de même chaque semaine (le vendredi) une certaine somme d'argent sur laquelle il compte et dont il peut disposer à son gré.

A « *Terre Rouge* », si le salaire mensuel moyen est souvent presque équivalent, la condition du colon est différente : lorsqu'un colon « prend » une terre, il passe la première année au travail sans que cela lui apporte le moindre argent (ce qui est normal puisqu'il n'a encore rien produit). Il ne reçoit d'argent qu'au moment de la coupe pendant laquelle il est payé proportionnellement au poids des cannes coupées.

Il vit donc la première année « à crédit » et l'argent qui entre en décembre suivant suffit à peine à rembourser les frais nécessités par la mise en culture et les dépenses faites, en particulier chez l'épicier.

Il ne peut donc faire d'économie et recommence l'année suivante à vivre « à crédit » — ce qui est son lot à perpétuité car il n'a aucun espoir de « rattraper » cette première année et ce qui le fixe à la terre qu'il a choisie afin d'éviter le recommencement du même cycle infernal en un autre lieu.

Si l'on ajoute à cela que les colons ne bénéficient d'aucune aide de la Sécurité Sociale, ne perçoivent pas d'allocations familiales, on comprend l'amertume de ces hommes et de ces femmes, à peine résignés d'ailleurs, sur lesquels pèse la menace constante de la maladie et de l'interruption du travail et surtout blessés dans leur honneur, brimés par cette obligation du crédit qui les transforme en mendiants perpétuels auxquels l'épicier peut, un beau jour, refuser d'avance les denrées essentielles : riz, grain, poisson séché.

Le système du colonage n'est pas forcément mauvais puisque, bien conseillés, les colons réussissent à obtenir des rendements très acceptables de cannes à l'hectare et de sucre par tonne de canne.

Mais il l'est, chaque fois que les colons ne disposent que d'une terre exigüe et il l'est aussi par le fait qu'il n'y a pas de revenu pendant la première année et que cela crée des conditions de « vie à crédit » blessantes pour les individus. Il l'est enfin, par le fait qu'il place les colons dans une catégorie à part de « non salariés de l'agri-

culture » ne percevant aucune aide sociale ni familiale. Un projet actuel d'extension de la Sécurité Sociale et des avantages familiaux aux colons, sous réserve du paiement par ceux-ci d'une certaine cotisation mensuelle, dans les années qui viennent, améliorera peut-être le sort de ces travailleurs dont la situation est précaire, malgré la somme globale parfois assez élevée qu'ils reçoivent et malgré les avantages matériels certains dont ils disposent sur le domaine.

III. — LE PAYSAGE AGRAIRE ET L'HABITAT

Le paysage agraire est « le résultat de l'aménagement de la terre par l'homme »⁶ et l'étude de ce paysage, grâce aux documents cadastraux, aux photographies aériennes et à l'observation des lieux a pour but d'apprécier les actions successives de l'homme sur l'espace originel et l'établissement du groupe humain sur le territoire qui lui est attribué.

Un paysage agraire s'expliquant à la fois, par :

- l'origine de la propriété ;
- les modes d'exploitation successifs ;
- les aménagements nécessités par la ou les cultures choisies ;
- les améliorations récentes, liées à un type de culture particulier.

Nous allons essayer de définir les conditions qui ont été déterminantes dans l'élaboration des paysages agraires si différents, de *Terre Rouge* et de *Savannah*.

« *Terre Rouge* » provient de la vente des terres du Crédit Foncier colonial et plus précisément, de la dislocation de l'un des grands domaines achetés à bas prix par le Crédit Foncier colonial, entre 1868 et 1874 : « *Bras Madefaine* » d'une superficie de 1 000 hectares.

Ce domaine couvrait une grande partie de la rive droite de la rivière des Marsouins, sur les pentes douces qui dominent Saint-Benoît, et était à la fin du XIX^e siècle, comme les autres domaines acquis par le Crédit Foncier, un vaste domaine agricole, moderne, bien géré, pourvu des moyens matériels les meilleurs à cette époque.

Le domaine comprenait un certain nombre de ravines qui divisaient superficiellement le territoire agricole en longues bandes de cultures. Lors de la division en parts — et « *Terre Rouge* » est une portion de ce grand domaine — les ravines ont servi de limites naturelles aux nouveaux domaines : cette origine de la propriété explique l'allongement dans le sens de la pente, premier élément du paysage agraire. Les modes d'exploitation ont été successivement :

- l'exploitation, avec main-d'œuvre salariée, par le Crédit Foncier Colonial ;
- l'exploitation en colonage, mais sans emprise totale de l'espace agricole, par les deux propriétaires suivants ;
- puis, l'exploitation en colonage sous la meilleure forme possi-

6. Max Derrnau. — Précis de Géographie Humaine.

ble, c'est-à-dire avec intervention effective du propriétaire dans le déroulement des travaux, actuellement.

Ces modes d'exploitation ont laissé surtout l'armature générale du domaine : une division en grandes parcelles desservies par un réseau de chemins en lacets qui escaladent les pentes et permettent l'accès aux champs des charrettes.

Les modes d'exploitation, et en particulier le faire-valoir avec colonage, ont aussi déterminé la structure de l'habitat : cases des colons autour de la maison du maître et la pérennité de la première implantation, conservée ensuite à chaque reconstruction.

Les aménagements successifs enfin ont apporté au long des années des changements petits ou grands dans l'ordonnement des terres, les divisions en lots, l'amélioration du réseau des chemins ; et les perfectionnements récents des techniques, la mécanisation des différents travaux ont encore modifié les chemins qui ont été élargis (et goudronnés dans le cas du chemin domanial privé qui va de la maison aux « hauts » de *Terre Rouge*), régularisé la forme de certains champs difficiles à travailler à la machine, supprimé certaines divisions intérieures des champs en parcelles minuscules afin que la part de chaque colon ne soit pas trop exigüe.

Le type de culture adopté, à savoir la monoculture de la canne à sucre, détermine aussi la grande uniformité des paysages qui apparaît sur la photographie aérienne prise en août ou septembre, pendant la coupe mais encore mieux lorsque l'on se trouve en haut du domaine en avril-mai à un moment où tous les champs sont plantés en cannes et où les vastes étendues vertes se balancent dans le vent.

« Savannah », nous l'avons dit dans le chapitre consacré à l'histoire du domaine a presque suivi un processus inverse de celui suivi par « Terre Rouge » puisque le domaine a d'abord appartenu à des particuliers avant d'être inclus dans la Société de l'Éperon tout d'abord, puis dans le groupe des Sucreries de Bourbon. Cependant, cette différence d'origine n'apporte pas d'éléments satisfaisants à l'explication du paysage actuel de Savannah car, au premier mode de propriété correspondaient des structures agraires qui étaient motivées par le type de culture : grande culture du café et polyculture vivrière se sont transformées au début du XIX^e siècle, lors du passage de l'ancienne économie de plantation à l'économie nouvelle basée sur la culture de la canne à sucre.

Ce passage, dû à des initiatives privées, eut lieu entre 1815 et 1830 dans l'ensemble de l'île et fut motivé par une très grave crise économique provoquée par des catastrophes climatiques successives.

Notre étude du paysage agraire ne considère « Savannah » qu'après 1815-1820, date à laquelle le domaine se consacre à la culture de la canne à sucre.

Les documents de cette époque nous présentent « Savannah » comme un grand domaine encore proche de la « plantation à esclaves » du temps de la culture du café mais ayant déjà adopté la culture de la canne à sucre, à côté des cultures vivrières de maïs et de manioc.

La forme générale de « *Savannah* » est alors un losange à peu près régulier dont les limites naturelles : Ravine la Plaine, Ravine du Hangar, Etang Saint-Paul, sont les mêmes qu'aujourd'hui.

La construction en 1829 du canal Lemarchand sur la rive gauche de la Rivière des Galets et des canaux secondaires, répartis sur les domaines à irriguer, marquent une étape décisive dans l'aménagement du domaine et le réseau de canaux constitue alors, dans le paysage agraire, une base solide qui ne pourra plus être modifiée ; l'ensemble du domaine se trouve alors divisé en parcelles aux formes géométriques imposées par le réseau des canaux d'amenée d'eau et par le réseau des chemins qui longent ces canaux — la pente douce et régulière n'opposant aucun obstacle à l'établissement de ces canaux et de ces chemins rectilignes.

L'allée des Manguiers, récemment coupée pour permettre le passage du BOOM-O-RAIN était encore, il y a quelques années, un témoin de la rectitude parfaite du chemin domanial qui montait de la demeure des maîtres au haut du domaine.

La forme actuelle de Savannah existerait donc depuis que le domaine s'est destiné à la culture de la canne à sucre, c'est-à-dire depuis le début du XIX^e siècle et l'aspect géométrique et régulier des chemins et des champs aurait été conditionné par les premiers grands travaux d'aménagement effectués à « Savannah » : la construction du réseau d'irrigation, condition indispensable à la réussite de la culture de la canne.

Les modes d'exploitation successifs basés sur l'utilisation, pour les travaux agricoles, de la main-d'œuvre servile puis d'une main-d'œuvre salariée ont probablement amené le perfectionnement du réseau de chemins, le creusement de nouveaux canaux d'amenée d'eau mais n'ont pu modifier le dessin général imposé par l'installation du premier réseau.

Les modes d'exploitation ont aussi déterminé, comme à « Terre Rouge », l'installation d'un habitat groupé à proximité de la maison du « Maître » ou du « Patron ». Dans cette zone bâtie se sont construits par la suite, l'Usine, les bâtiments administratifs de la Société et l'ensemble des constructions individuelles et publiques de la Propriété.

Parmi les aménagements nécessités à « Savannah » par la mise en condition du domaine pour la culture de la canne, c'est l'irrigation qui semble avoir joué un rôle décisif dans le dessin général de la propriété, du début du XIX^e siècle jusqu'à nos jours. L'examen détaillé du système originel d'irrigation va nous permettre de comprendre mieux la disposition de la propriété :

En effet, les installations originelles comprenaient, à partir de la prise d'eau dans la Rivière des Galets, 3 types de canaux qui existent d'ailleurs encore, en partie utilisés, en partie abandonnés. Les canaux étaient :

- les canaux d'irrigation ;
- les rigoles qui s'embranchaient sur ces canaux et déversaient

l'eau dans les sillons (grâce à un système de fermeture et d'ouverture à l'aide d'une planchette) ;

— les canaux de colature qui recevaient l'excédent des eaux et facilitaient leur écoulement.

Les canaux d'irrigation suivaient la plus grande pente et les rigoles d'irrigation (par ruissellement) étaient placées horizontalement, au sommet de chaque champ pour permettre le déversement de l'eau dans les sillons.

Les rigoles étaient plus ou moins rapprochées, selon l'importance de la pente — ce qui explique les longueurs variables des champs et les sillons étaient tracés en direction oblique pour diminuer leur pente et éviter que l'eau n'entraînât la terre des sillons.

Toutes ces dispositions se retrouvent aujourd'hui mais seuls les canaux d'irrigation contiennent encore de l'eau.

Les rigoles ne sont plus utilisées, du moins dans la zone en faisance-valoir directe et la plus grande partie de la circulation des eaux se fait dans des tuyauteries enfouies dans le sol et comportant, comme nous l'avons expliqué dans l'Organisation Technique une borne de branchement pour le Boom tous les 90 mètres.

Il serait intéressant de comparer une photographie aérienne très récente à celle que nous présentons dans cette étude, et qui a été prise il y a quelques années.

En effet, si les grands aménagements récents n'ont pas modifié l'aspect d'ensemble, ils ont fait varier l'aspect de détail et le parcellaire, donnant encore plus d'ordonnement, de régularité au dessin de la propriété.

Les parcelles allongées dans le sens de la pente ont :

— dans la partie centrale (I), une longueur variant entre 200 et 250 mètres mais atteignant parfois 350 mètres et une largeur moyenne de 100 à 125 mètres ;

— dans la partie latérale (II), du côté de la Ravine du Hangar, les champs sont plus petits et ont des formes variables ; leur longueur varie entre 110 et 250 mètres et leur largeur entre 50 et 150 mètres ;

— dans la partie latérale opposée (III), du côté de la Ravine la Plaine, les champs ont des formes plus massives, plus carrées et leurs dimensions varient entre 150 et 200 mètres. Les installations récentes respectent un quadrillage régulier de la propriété puisque des chemins se trouvent le long des tuyaux et que ces tuyaux comportent tous les 90 mètres une borne d'alimentation.

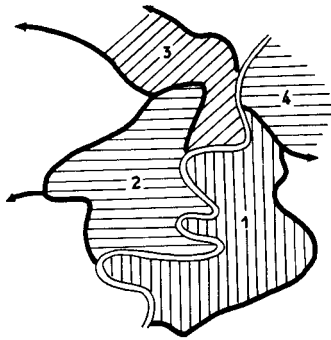
Ces installations ont supprimé certains chemins et ont nécessité le percement dans les champs de cannes de chemins nouveaux, distants les uns des autres de 90 mètres, mais les superficies des champs sont restés proches de ce qu'elles étaient et ces champs continuent à porter leur nom ancien :

Dix Mille 1, 2, 3, Moulin

Gros Mangue, Jujube, La Pointe

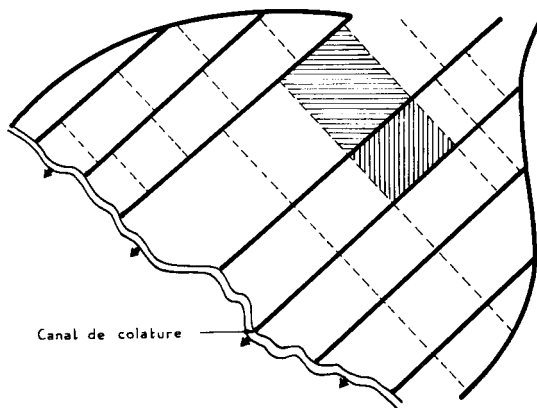
Milieu 1, 2, 3, 4, 5.

Domaine de
TERRE ROUGE



— Chemin domanial
1, 2, 3, 4
Parcelles aux formes et
aux dimensions variées
en rapport avec la pente
et le relief accidenté
de la propriété

Organisation de l'espace sur les 2 domaines



— Canaux d'irrigation
- - - Rigoles d'irrigation
≡ ≡ ≡ Sillons (obliques)

Canal de colature

SAVANNAH

(noms liés à la superficie, à la présence d'un élément important : Moulin, à la forme du champ ou à sa situation : La Pointe, Milieu). Les éléments marquants de ce paysage agraire sont sa régularité, les formes géométriques et les vastes superficies des champs, la densité importante des chemins, l'ampleur des surfaces uniformément vertes seulement interrompues en quelques endroits par la couleur brune des terres mises en repos avant le début d'une rotation.

A la régularité du paysage agraire de Savannah, s'oppose l'aspect désordonné et apparemment anarchique du paysage de Terre Rouge.

Et pourtant, sur ce domaine, les champs et les chemins obéissent aussi à un ordonnancement parfaitement mené : chemin départemental puis chemin domanial desservant les champs, chemins secondaires desservant les parcelles et servant de limites aux terres confiées à chaque colon.

Le manque de rigueur dans l'apparence est dû au fait que l'irrigation, créatrice de formes géométriques, n'a pas eu besoin de s'installer ici et que la pente, plus forte qu'à *Savannah* et surtout, comportant des accélérations locales, n'a pas permis l'installation de chemins rectilignes mais a nécessité un tracé en lacets.

Nous connaissons les superficies des parcelles puisque nous avons vu que les superficies confiées aux colons varient entre 1 et 3 hectares.

Les formes sont difficilement définissables : elles sont demi-circulaires, allongées, triangulaires...

Les éléments marquants du paysage agraire sont donc : l'allongement général du domaine dans le sens de la pente, le tracé sinueux des chemins et leur abondance à l'intérieur des champs, l'extrême variété des formes et des dimensions des parcelles.

Les habitats de l'un et l'autre domaine s'opposent aussi par un certain nombre de caractères particuliers :

A « *Savannah* », l'habitat est groupé dans la zone qui correspondait jadis à « l'habitation du maître » et qui est la zone actuellement bâtie où se trouvent l'usine, les bureaux et toutes les maisons du personnel.

Il n'y a absolument aucune dispersion de l'habitat sur le domaine et les salariés non logés sur le domaine font fréquemment, pour rentrer chez eux, un trajet de 1 à 3 kilomètres (ils habitent Bois de Nèfles ou l'Étang Saint-Paul).

Les cases des salariés agricoles sont en tôle ondulée forte et sont recouvertes d'un toit de paille : nettes et bien construites, elles comportent 4 pièces de 3 mètres sur 3 environ, disposées simplement de la façon suivante :

Un bâtiment rudimentaire, en bois ou en calumet⁷ tressé se trouve en arrière de la case : c'est la cuisine, traditionnellement séparée du lieu de réunion et de vie commune.

7. Bambou d'un type particulier qui est fendu, aplati puis tressé par quelques « anciens », de plus en plus rares.

Ces maisons sont disposées en quinconce, d'un côté de la route privée qui va du domaine à la Route Nationale 4.

La zone bâtie comprend aussi l'usine, l'église, la mairie, l'épicerie, les bureaux et les maisons « en dur » — c'est-à-dire en béton — des salariés industriels.

A *Terre Rouge*, il n'y a pas de dispersion réellement importante mais l'étalement est plus grand et quelques maisons se trouvent tout de même sur des parcelles éloignées de la zone bâtie, située à mi-chemin à peu près entre le bas du domaine et les « hauts ».

Le centre de la zone bâtie est occupé par la demeure des maîtres, aux vastes dépendances.

Légèrement au-dessous de cette demeure se trouvent les étables, les hangars à matériel et la zone « neuve » où M. Chatel a fait construire en 1960, 10 maisons de même type, « en dur », recouvertes de tôles et disposées intérieurement de la façon suivante :

Les maisons ne disposent ni d'électricité, ni d'eau mais il y a un poste d'eau à proximité. Cette zone neuve comprend aussi l'école et, de l'autre côté du chemin départemental, la cantine scolaire. C'est dans cette zone bâtie principale que se trouve l'épicerie. Les autres colons sont logés dans des cases de bois ou de tôle, recouvertes de tôle ou de pailles (toutes construites par M. Chatel depuis 1936) vastes, diversement ordonnancées mais comportant toujours la cuisine séparée.

Ces cases se trouvent le long du chemin domanial et le long d'un ou deux chemins secondaires et si l'on ne peut parler de dispersion vraie, la distance de 350 à 400 mètres qui sépare ces cases du centre de l'habitat, « la demeure des maîtres », permet de qualifier cet habitat éloigné en précisant qu'il s'agit d'un étalement de l'habitat groupé.

En conclusion, étant liés au même type de culture : celle de la canne à sucre mais présentant par ailleurs un ensemble de caractères différents, tant par leur passé que par leur organisation technique, économique et sociale, les deux domaines de « *Savannah* » et de « *Terre Rouge* » présentent des paysages agraires et des habitats différents dont les photographies aériennes donnent un schéma très net.

L'étude des cases, de l'agencement des maisons révèle aussi ce qui apparaît sur les photographies des maisons et des cases de l'un et l'autre domaine, à savoir une opposition entre le désordre extérieur des cases et des jardins à « *Terre Rouge* » et l'ordre qui règne à « *Savannah* ».

Conclusions

Nous avons voulu, dans cette étude, mettre en place dans le temps et dans l'espace deux domaines sucriers de la Réunion, de superficies proches et de caractères à la fois proches et opposés.

Les paragraphes de cette étude nous ont montré successivement les conditions physiques et humaines, les caractères économiques et sociaux, les paysages agraires et l'habitat de « *Terre Rouge* » et de « *Sa-*

vannah », situés à peu près à la même latitude mais différenciés par leur position à l'intérieur de l'île de la Réunion.

Températures comparables mais pluviométries différentes, reliefs proches mais épierreage monstrueux nécessaire à « *Savannah* », aménagements de l'espace — qui se retrouvent dans le paysage agraire — méthodique et régulier à « *Savannah* », anarchique en apparence à « *Terre Rouge* », façons culturales variées, résultats proches avec cependant une supériorité technique incontestée et des rendements meilleurs à « *Savannah* ».

Il nous est d'ailleurs apparu que les conditions physiques, déterminantes sans doute au moment de l'aménagement, étaient passées au second plan, les problèmes actuels concernant plutôt les conditions humaines.

En effet, si dans l'un et l'autre domaine les efforts se portent sur l'amélioration des rendements, si l'exemple des propriétés d'usine (elles fournissent 30 % des cannes traitées) et celui des propriétaires dynamiques ne peut manquer d'être suivi par ceux qui retardent l'évolution de l'île, il existe un certain nombre de facteurs humains qui continueront à peser de façon très lourde sur l'évolution de la côte au Vent et de la côte sous le Vent.

La côte orientale est peuplée en majorité de « cafres » et à cette population est très souvent lié le système d'exploitation appelé « colonage » ou « colonat partiaire » qui est une forme de métayage et qui existe à « *Terre Rouge* ».

Le niveau de vie des « colons » — extrêmement bas — est dû à la fois au système d'exploitation et à l'abrutissement par la chaleur et la misère.

Le paysage agraire est caractérisé par un morcellement extrême (par exemple 87 hectares divisés et confiés à 53 colons) et l'habitat se trouve près de la maison du maître comme au temps de l'esclavage.

L'absence à peu près totale de cultures vivrières dans les jardins qui se trouvent autour de chaque case, choque et pose un problème que l'on peut expliquer peut-être par le fait que : les anciens contrats de colonage comportaient une obligation pour le colon de « planter de la canne à toucher la paillotte » et qu'il se peut que la situation précaire dans laquelle se trouvait le colon se soit accompagnée d'une perte des traditions ancestrales des cultures vivrières : maïs, manioc, chou-chou et haricots.

La côte occidentale à laquelle appartient « *Savannah* » est plus accueillante, à cause de son climat sec et ensoleillé, et après correction de la sécheresse par l'irrigation, cette zone présente des conditions excellentes pour la culture de la canne, menée scientifiquement comme cela est fait à « *Savannah* ».

Le système d'exploitation y est le faire-valoir avec main-d'œuvre salariée, le plus souvent d'origine indienne.

Le niveau de vie du salarié n'est pas supérieur à celui du colon mais les conditions de vie sont moins humiliantes et moins précaires.

Le paysage agraire est caractérisé par un ordre et une géométrie

de toutes les lignes qui nous semblent imposées par le réseau d'irrigation. Les cases sont, comme les champs, près de l'usine qui est le cœur du domaine à la fois agricole et industriel.

La même absence de cultures dans les jardins s'explique peut-être à Savannah par la mentalité plus proche de celle d'ouvrier que de paysan et par le manque de traditions de la main-d'œuvre salariée.

Avec une production annuelle moyenne de 225 à 230 000 tonnes qui — en raison de l'ouverture du Marché commun à la production sucrière de l'île — va pouvoir augmenter jusqu'à atteindre 300 000 tonnes, la Réunion est actuellement une île à vocation sucrière mais profondément marquée par le déséquilibre qui existe entre les structures administratives et économiques modernes, imposées par la départementalisation en 1946 et les exigences du Marché et les structures souvent archaïques de ses exploitations, les conditions de vie précaires du plus grand nombre de ses habitants.

Il est incontestable que les domaines très nombreux du type de « *Terre Rouge* » et « *Savannah* » atteignent du point de vue de la production des résultats intéressants et sont des modèles pour les exploitations moins dynamiques de l'île.

Il n'en est pas moins vrai que la culture de la canne à sucre, telle qu'elle est pratiquée sur l'un ou l'autre domaine ne permet pas une augmentation illimitée des salaires versés à l'abondante main-d'œuvre. Le problème se pose donc aux responsables de l'île qui, pour offrir à la population un niveau de vie décent, devront peut-être accepter la seule solution possible, à savoir le bouleversement total des structures de l'île.